

il est vrai, par une autre bulle, du pape Jean XXIII, sur les réclamations des moines de Cluny, qu'elle lésait (7) ; mais elle prouve la proximité de ces deux maisons religieuses. M. le curé de Saint-Paul, auquel je m'étais adressé pour avoir quelques renseignements, m'a écrit, à la date du 24 janvier : « La chapelle de Saint-Amand était située au nord-est de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; elle a été presque entièrement démolie ; il ne reste que quelques vestiges de fondations sur lesquels il a été construit une ferme. Cet état de choses est sans doute bien antérieur à la révolution, car la chapelle de Saint-Amand ne figure pas sur la carte de Cassini et Boyer de Sainte-Marthe, qui écrivait au commencement du XVIII^e siècle, nous apprend que le prieuré de Saint-Amand ne consistait plus alors que dans le patronage de trois paroisses, toutes situées dans le diocèse de Saint-Paul et confinant à cette ville à l'est : « La première de saint Jean l'évangéliste, à Montségur, la deuxième de saint Michel archange, à Clansayes, la troisième de sainte Agathe, à Grillon (1). »

Au reste, peu importe ici la situation précise du monastère de Saint-Amand de la charte du X^e siècle ; l'essentiel pour nous en ce moment est de savoir que ce monastère n'était pas le prieuré de Nantua, et qu'il se trouvait dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, où il faut placer, par conséquent, le prétendu comté de *Trahesino*.

J'ai pensé qu'il convenait de signaler le fait aux antiquaires, afin de les mettre en garde contre l'erreur dans laquelle m'ont fait tomber dom Bouquet, Denis de Sainte-Marthe et autres (2).

Paris, le 1^{er} février 1854.

AUG. BERNARD.

(1) Ouvrage cité, p. 321.

(2) Il suffira de biffer ce que j'ai dit de ce comté dans le *Cartulaire de Savigny* (p. xxx, lv, lxii en 1086), et d'effacer son nom sur la carte, sans rien mettre à la place, car l'état de la science ne nous permet pas encore de le remplacer par autre chose : c'est ce qui doit me servir d'excuse.